PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2015, À LA SALLE DES LOISIRS, SITUÉE AU 286, RUE DE LA FALAISE À TADOUSSAC

Étaient présents: M. Hugues Tremblay, maire

M. Éric Gagnon, conseiller Mme Linda Dubé, conseillère M. Martin Desbiens, conseiller Mme Stéphanie Tremblay, conse

Mme Stéphanie Tremblay, conseillère Mme Marilyne Gagné, conseillère Mme Myriam Therrien, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

(Rés. 2015-0001) 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'ordre du jour soit adopté en gardant le divers ouvert et en y ajoutant le point suivant : Approbation des comptes à payer

3. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION</u> RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

(Rés. 2015-0002)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 8 décembre 2014 soit approuvé.

4. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT INFORMATIQUE (INFO-COM)

(Rés. 2015-0003)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac octroi un contrat pour un soutien en informatique à la firme Info Com pour l'année 2015 au montant de 138.67\$ plus taxe par mois.

5. OFFRE DE SERVICE (ANALYSE DE PROJET DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE CIMM)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0004)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la firme Cain, Lamarre, Casgrain & Wells pour l'analyse du projet de bail emphytéotique entre la Municipalité de Tadoussac et le CIMM au montant de 1500\$ plus taxes.

QUE le maire ainsi que la direction générale soient autorisés à signer tous documents relatifs au dossier.

(Rés. 2015-0005) 6. <u>CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE (2014-2015)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroi un contrat d'entretien de la patinoire municipale à M. Dany Tremblay (Chantmartin) pour l'année 2014-2015 au montant de 900.00\$ plus taxes.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au contrat.

(Rés. 2015-0005) 7. <u>CONTRAT D'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND</u> (2014-2015)

Il EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroi un contrat pour l'entretien des pistes de ski de fond à M. David Therrien pour l'année 2014-2015 au montant de 2200.00\$.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au contrat.

(Rés. 2015-0006) 8. <u>PAIEMENT DE LA FACTURE (NUMÉRO 73614) ET LOCATION DU LOADER JOHN DEER (8 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2015)</u>

Il EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède au paiement de la facture 73614 de la compagnie Équipements Sigma Inc. au montant de 6000\$ plus taxes.

QUE le tout soit payé à même le fond non affecté.

QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la location d'un loader John Deer auprès de la compagnie Équipement Sigma (8 janvier 2015 au 8 février 2015) pour un montant de 6000\$ plus taxes.

QUE le tout soit payé à même le budget 2015.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

9. <u>PAIEMENT DE FACTURE ATÉ-SOU-MA INC.</u> (RÉPARATION CAMION) RÉSOLUTION 2014-0285

Il EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0007)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture 029780 au montant de 3471.53\$ de la compagnie ATE-SOU-MA Inc.

QUE le tout soit payé selon la résolution 2014-0285 (surplus affecté équipement et travaux publics).

10. <u>PAIEMENT FACTURE MÉTAL PLESS (RÉPARATION COUTEAU DE LA GRATTE)</u>

Il EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2015-0008)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture numéro 01029, au montant de 1636.20 plus taxes de l'entreprise Métal Pless.

QUE le tout soit payé à même le surplus affecté équipement et travaux publics.

11. MANDAT COMPTABLE (ÉTATS FINANCIERS 2014)

Il EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé

(Rés. 2015-0009)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la firme de comptable Benoît Côté pour la préparation de ses états financiers 2014.

12. PAIEMENT (CORPORATION TADOUSSAC 2000) PROJET DE LA FERME HOVINGTON ET DE LA MAISON DU TOURISME

IL EST PROPOSÉ Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0010)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le remboursement des frais encourus par la corporation Tadoussac 2000 pour les dossiers suivants :

Projet du développement de la Ferme Hovington : 2662.52\$, fond affecté Parc et Espaces verts et ressources humaines (opération de la maison du tourisme) : 2189.26\$ à même le budget 2014.

13. GÉNÉRATRICE (VENTE)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement d'un montant de 978.72\$ auprès de l'entreprise M.B St-Félicien Inc pour la vérification des trois génératrices appartenant à la municipalité.

(Rés. 2015-0011)

QUE suite à l'estimation de cet équipement et sa mise à niveau, il a été convenu de les vendre au montant de 5000\$ plus taxes à cette entreprise.

14. <u>SERVICE PROFESSIONNELS (QUAI DE TADOUSSAC)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé

(Rés. 2014-0012)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture 0000104188 de la firme Cain, Lamarre, Casgrain & Wells pour des services professionnels (Quai de Tadoussac).

QUE le tout soit payé à même le fond des sommes disponibles lors du transfert du quai de Tadoussac (budget d'opération).

15. <u>CORRESPONDANCES</u>

15.1. FONDATION CS-ESTUAIRE

(Rés. 2015-0013)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise une aide financière de 60\$ comme contribution (équivalente à un souper) lors de l'évènement de la Fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire.

15.2. <u>LETTRE DE MONSIEUR ÉRIC ARCHAMBAULT</u>

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Archambault occupe le poste de contremaître des travaux publics et opérateur de l'eau potable et des eaux usées de la Municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT l'absence pour maladie des deux opérateurs qualifiés (Monsieur Archambault et Monsieur Mailloux);

CONSIDÉRANT que Monsieur Archambault est responsable du volet opérationnel des travaux publics ainsi que le déneigement;

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte Contre les Changements Climatiques concernant l'obligation de l'accréditation des opérateurs en eau potable ainsi que les exigences des opérateurs pour les eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Tadoussac a dû mettre en place des mesures temporaires par l'absence du personnel afin de s'assurer d'avoir des personnes qualifiées pour opérer ses installations;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une entente avec la Municipalité des Escoumins pour un partage de ressources humaines quelques heures par semaine et que nous avons procéder à l'embauche temporaire (8hrs à 12hrs) de Madame Jacynthe Croteau à titre d'opérateur qualifié en eau souterraine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Tadoussac a convenu à des ententes de soutien avec la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. ainsi que la firme Consultant RG afin de nous soutenir pour remplir nos obligations à court terme dans le cadre du dossier d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'avoir une ressource régulière afin de remplir les différents rapports, l'entretien du système et le suivi de l'usine d'eau potable et des eaux usées. De plus, de faire le lien avec le Ministère de l'environnement et le suivi de toutes les correspondances;

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac rejette la demande de congé sans solde de six mois (14 décembre 2014 au 12 juin 2015) de Monsieur Éric Archambault, contremaître des travaux publics et opérateur de l'eau potable et des eaux usées. Considérant la situation actuelle de l'absence de personnel qualifié, au niveau de l'eau potable, des eaux usées et des travaux publics ainsi que nos obligations gouvernementales en matière de l'eau.

CONSIDÉRANT que Monsieur Archambault occupe le poste de contremaître des travaux publics et qu'aucune personne n'est en mesure d'assumer cette fonction en son absence.

QUE la Municipalité de Tadoussac se retrouve dans une situation où plusieurs dépenses supplémentaires encourues auprès de firmes spécialisée pour ainsi répondre à nos obligations.

QUE la Municipalité de Tadoussac avise Monsieur Archambault par écrit des raisons du refus de sa demande.

16. <u>CCU</u>

16.1 226, RUE PÈRE LABROSSE

Demande de dérogation mineure pour diminuer la marge latérale pour un porche, le règlement exige 1,5 mètre et l'implantation actuelle est de 1,13 mètre. Lot 4342663

Le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure tel que présentée.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

(Rés. 2015-0014)

(Rés. 2015-0015)

667, CHEMIN DU MOULIN À BAUDE 16.2

Demande de dérogation mineure pour diminuer dans la cour latérale la marge, le règlement exige 5 mètres et actuellement elle est à 0,97 mètre. La somme combinée des marges latérales doit être 10 mètres et présentement elle est de 6, 20 mètres. Lot 4342912 Zone 45V

Le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure tel que présentée.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

17. **QUESTIONS DU PUBLIC**

18. **DIVERS**

APPROBATION DES COMPTES À PAYER 18.1

(Rés. 2015-0017)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte les chèques numéro 8461à 8561.

CLÔTURE DE LA RÉUNION (Rés. 2015-0018) **18.**

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la séance soit levée à 19h40.

Marie-Claude Guérin, Hugues Tremblay, Maire Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la Municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, Directrice générale

(Rés. 2015-0016)

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.